

**Type de réunion**

Réunion d'école publique

**Constat :**

Quelques participants font part de leur réserve quant à la prise en compte des propositions et pensent que « le débat sert à cautionner des décisions déjà prises ». Ils regrettent également le manque d'informations auprès des parents. Malgré ces remarques préliminaires, ils participeront activement au débat.

Le débat fera ressortir 4 points :

- Constatation du fossé existant entre parents et enseignants, sauf en maternelle.

Manque de dialogue entre les partenaires éducatifs

Manque lors de la formation initiale : préciser l'importance de ce dialogue.

- Les rythmes scolaires

Journées longues, alourdies par des leçons et par les horaires des parents

- Difficultés pour le monde éducatif de repérer et traiter les difficultés scolaires

Manque de structures spécialisées ( CMP), et de personnels spécialisés ( orthophonistes).

**13 Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

Lors du débat , quelques pistes de réflexion :

- Arriver à donner du temps à tous les élèves pour accéder aux apprentissages, et pour cela appliquer la loi d'orientation du 12/07/89 .
- Problème de l'âge des enfants : beaucoup de différences entre celui né un 1<sup>er</sup> janvier et celui né un 31 décembre ;
- Revoir formation initiale et continuée : manque de professionnalisation pour la première. Donner les moyens à la formation continuée pour être vraiment utile .
- Donner du temps pour se concerter entre toutes les personnes qui interviennent autour d'un enfant
- Quelle place pour la recherche pédagogique : donne-t-on accès aux enseignants à la recherche ?
- 

**12 Comment les parents et les partenaires extérieurs peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?**

L'assemblée est unanime pour dégager le besoin de temps pour pouvoir avoir des échanges constructifs ;

- Organiser le temps pour travailler avec les associations ( accompagnement scolaire)
- Parents et enseignants doivent travailler dans le même sens et donc connaître l'autre : les parents doivent connaître les exigences de l'école, et les enseignants doivent connaître les contraintes des parents et donc il doit y avoir du lien.

**18 Comment en matière d'éducation , définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'État et des collectivités territoriales ?**

Il ressort du débat que l'État doit rester plus ou moins régulateur du financement et des initiatives locales et de proximité.

- Garantir les moyens nécessaires pour tous et mettre des moyens supplémentaires dans les zones difficiles ;
- S'assurer que les moyens donnés par l'ensemble des financeurs permettent une mixité sociale.
- L'État doit être garant des programmes, du personnel et de sa formation.
- L'État doit permettre et favoriser les initiatives locales.

---

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

**1** Donner des moyens et du temps en formation ( initiale et continuée) aux personnels de l'éducation pour instaurer des liens en matière de partage et de décision entre les partenaires ( enseignants, parents, association)

**2** Appliquer la loi du 12/07/89 en donnant du temps à tous les élèves pour accéder aux apprentissages et en respectant leur rythme ( âge des enfants, rythme des journées trop longues, )

**3** L'État doit rester garant des programmes , du personnel et de sa formation, tout en permettant des initiatives de proximité proposées par l'ensemble des acteurs de l'Éducation.